



**RBE**

REGISTRE DES  
BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

M. Alain Knaff  
19, rue Jean l'Aveugle  
L-1148 Luxembourg

Luxembourg, le 26 février 2020

n. réf. : yg / ae / tél. : (352) 26 42 85 13

**Concerne : Respect des données à caractère personnel des utilisateurs du site [www.lbr.lu](http://www.lbr.lu)**

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 24 octobre 2019 et nous vous remercions pour les remarques, dont vous nous avez fait part et que nous allons prendre en considération lors de la mise à jour de nos conditions générales, qui sera prochainement disponible sur notre site internet.

S'agissant des difficultés que vous avez rencontrées lors de vos démarches auprès de nos services, nous tenons vous préciser que nous proposons un guichet d'assistance en nos locaux, auprès de qui toute personne intéressée peut prendre rendez-vous.

Concernant enfin l'envoi de courrier du gestionnaire aux entités immatriculées, qui n'avaient pas encore effectuées leur déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs, alors que la loi du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs fixait une période transitoire de six mois, nous souhaiterions vous clarifier son contexte, dont il semble qu'il ait été mal compris. Ainsi, il ne s'agissait pas là de « *menaces de sanction* », mais d'un rappel des dispositions légales applicables et ce, afin de permettre aux personnes n'ayant pas eu connaissance des nouvelles obligations découlant de la loi précitée, de s'y conformer dans les délais requis.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS

Audrey Erard  
Conseiller juridique

Yves Gonner  
Directeur